

2018 - l'année de l'évaluation Point sur le suivi de la mise en œuvre du SCoT

19 décembre 2017

Comité syndical de l'EP SCoT
Lieu : Hôtel du Département - Grenoble



Rappel du cadre réglementaire du suivi de la mise en œuvre de SCoT

Selon le R122.2 du CU (décret 2005)

« Le Schéma fera l'objet d'une **analyse de son application**, notamment en ce qui concerne l'environnement, au plus tard à l'expiration d'un délai de **10 ans** à compter de son approbation ».

- L'objet était de mesurer le respect par la mise en œuvre du SCoT des objectifs vis-à-vis de la protection et de la mise en valeur de l'environnement.

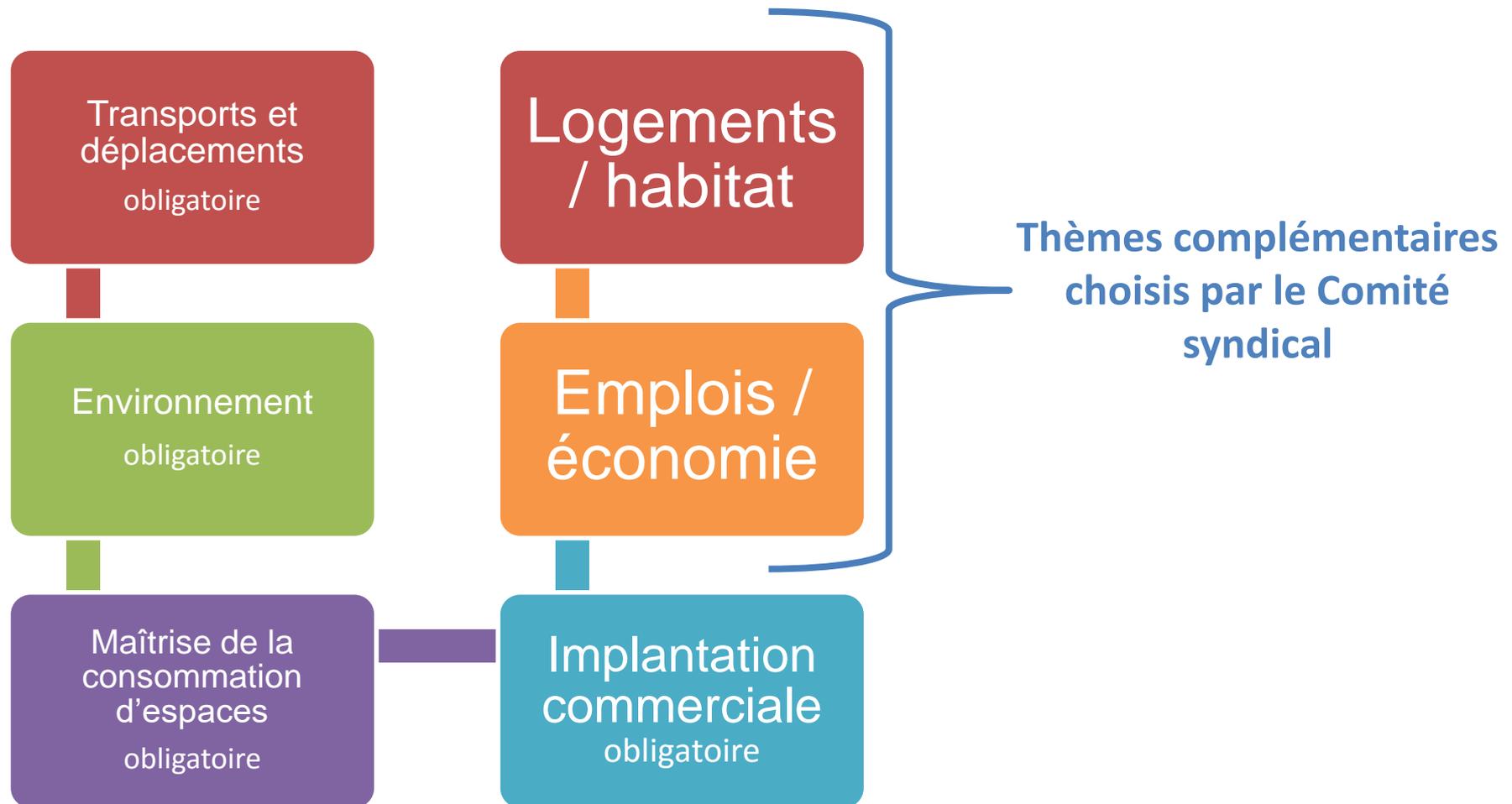
Deux changements issus de la loi ENE :

1. **Élargissement des domaines** d'analyse des résultats de l'application du SCoT en plus de l'environnement :
 - + transports et déplacements
 - + maîtrise de la consommation d'espaces
 - + implantation commerciale
2. La loi ramène à 6 ans (**soit le 21 décembre 2018**) le délai au terme duquel l'EP SCoT doit **délibérer**, sur la base de cette analyse, sur le maintien ou la révision partielle ou complète du SCoT

« Cette analyse est communiquée au public et à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement [...].

A défaut d'une telle délibération, le SCoT est caduc. »

Thèmes choisis par le Comité syndical lors de l'élaboration du SCoT pour en mesurer la mise en œuvre



Point de départ a minima : les « questions évaluatives » liées aux orientations fondamentales du SCoT et non une observation exhaustive des dynamiques territoriales

Des questions auxquelles le suivi doit répondre pour mesurer les effets du SCoT à l'échéance de 6 ans

1. Comment évolue l'attractivité de la région grenobloise ?

2. S'oriente-t-on vers un rééquilibrage de la localisation de l'activité et de l'habitat entre les pôles et les secteurs de la région grenobloise ?

3. L'offre de logement permet-elle de répondre aux besoins d'habitat et de contribuer à une plus grande mixité sociale ?

4. Quel est le niveau d'intensification de l'aménagement de l'espace ?

5. Comment évolue la qualité du cadre de vie ?

6. Quel est le niveau de réduction de la consommation d'espace naturel et agricole ?

7. Quel est le niveau de préservation et de valorisation des ressources naturelles et de leurs espaces ?

Nécessité d'intégrer les évolutions contextuelles : loi NOTRe, PLUi, SLGRI / PPRI, relation avec les territoires voisins, démographie-vieillesse, climat, développement économique et commercial...

Les objectifs de ce bilan : faire coïncider obligations réglementaires et attendus

Obligations réglementaires

- Etablir un bilan à 6 ans des résultats de l'application du SCoT
- Evaluer la mise en œuvre : atteinte des objectifs, incidences tant positives que négatives
- Aider à statuer sur le maintien ou la révision partielle ou complète du SCoT

Attendus pour suivre les évolutions et mesurer les écarts

- Appréhender les évolutions de contexte et mesurer les évolutions en cours sur le territoire > aider à éclairer le fonctionnement inter-territoires de la GREG
- Evaluer si ces évolutions répondent aux orientations et objectifs affichés par le SCoT
- Capitaliser les expériences des collectivités
- Identifier les principales difficultés liées à la mise en œuvre du SCoT... pour chercher à les résoudre dans le cadre du document SCoT mais aussi des politiques publiques locales

Attendus pour faciliter la mise en œuvre

- Aider à préparer les évolutions des orientations et objectifs du SCoT, si nécessaire.
- Aider à préparer les évolutions, si nécessaire, des politiques publiques d'accompagnement / mise en œuvre du SCoT

UN CALENDRIER PRÉVISIONNEL FORCÉMENT MOBILISATEUR : PROPOSITION DE PROGRAMME

Établir un bilan de la mise en œuvre du SCoT en séminaires SCoT

>Préparation : GPS (techniciens des EPCI, DDT), élue référente de la commission évaluation et bureau

Séminaires - 1^{er} semestre

Mai

- Foncier, consommation d'espace et intensification
- Production de logements et diversité du parc

Juillet :

- Equilibre des territoires : habitat / emploi / déplacement / commerce

Séminaires – 2nd semestre

Septembre :

- Cadre de vie
- Valorisation des ressources naturelles et de leurs espaces

Début octobre :

- Attractivité
- Evolution du système de développement économique territorial

Partage avec les acteurs du territoire

- EPCI
- PPA (dont Etat, Département, Région, chambres consulaires, ...)

- Territoires voisins
- Universités
- Acteurs de la société civile : conseils de développement, associations, UNICEM...

1 temps par semestre

A partir d'oct.

Prévoir l'organisation de temps forts avec les acteurs du territoire ?

Prévoir l'accompagnement :

- Agence d'urbanisme : travaux techniques dont 2 enquêtes, partage avec les techniciens, alimentation des travaux des élus et acteurs, suivi des BET
- Prestataire externe (universitaire, BET...): pour l'animation des séminaires, apporter un regard extérieur, interviewer les élus, appuyer la dimension pédagogique
- Conseil de développement

Prévoir une publication, la campagne de photos

Rôle prévu pour l'Agence d'urbanisme (et intégré à son programme partenarial)

- **Partage avec les élus et acteurs** : préparation, contribution à l'animation, aux CR
 - des 4 séminaires élus
 - d'1 Comité syndical dédié
 - de 2 réunions de PPA
 - des réunions avec les acteurs
- **Partage avec techniciens** :
 - avec les techniciens des EPCI : notamment via 2 enquêtes
 - ✓ Une auprès des
 - avec le Groupe projet SCoT (réunissant les représentants techniques des intercommunalités)
 - avec le Groupe de contact DDT / EP SCoT / Agence d'urbanisme
- **Tableau de bord technique répondant aux 7 questions évaluatives et à l'alimentation des échanges** (dont réactualisation de l'impact du SCoT sur les GES)
- **Suivi des travaux du prestataire** et du Conseil de développement
- **Travail de synthèse et réalisation du document de bilan**, appui à la délibération

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU **scot 2030** DE LA RÉGION URBAINE DE GRENOBLE

21 Rue Lesdiguières - 38000 Grenoble
Tél. 04 76 28 86 39 Télécopie 04 76 47 20 01
epscot@scot-region-grenoble.org
www.scot-region-grenoble.org

